

Règlement Bourse 2011



FERRING / S.N.F.G.E.

La bourse récompensera un projet de recherche original sur les M.I.C.I., portant sur :

- Investigation clinique ou pharmaco-clinique (à l'exclusion des essais thérapeutiques impliquant un médicament)
- Evaluation médico-économique
- Investigation épidémiologique (MICI / CCR)
- Etudes pragmatiques
- La bourse exclut les projets de recherche fondamentale ou pré-clinique

La Bourse 2011 est dédiée à Marc Lémann

1 Montant :

Le montant global de la bourse est fixé à 20 000 Euros.
Ce montant est destiné à financer 1 seul projet.

2 Candidat :

Médecin hospitalier.

3 Dossier de candidature :

- CV du candidat.
- La liste des principales publications du candidat et/ou du service dans le domaine.
- Une lettre de parrainage du chef de service ou de département.
- Description du projet (5 pages).
 - Position du problème (avec références bibliographiques).
 - Objectif de la recherche.
 - Méthodes.
 - Résultats attendus.
 - Durée totale de réalisation.
 - Suite envisagée au terme de l'étude.
 - Justification du financement demandé.
 - Avis du CPP, si le projet le justifie.
 - Equipe(s) impliquée(s) dans le projet.
- Un résumé du projet (1 page).
- Les moyens employés et l'utilisation de la somme allouée (obligatoire).
- L'engagement du candidat à préciser les autres financements envisagés ou obtenus pour le projet.
- Le candidat devra préciser, dans la lettre d'engagement, les modalités de versement de la Bourse :
 - Association apte à recevoir des fonds privés pour la recherche en gastroentérologie,
 - Contrat Universitaire.

Envoi du dossier par email à la Direction Médicale du Laboratoire FERRING pour le 16 septembre 2011 au plus tard. La mise en page et la présentation des dossiers sont libres, cependant, un résumé de 2 pages maximum doit être fourni. La longueur du projet ne doit pas dépasser 20 pages.

4 Nature du projet :

Cette bourse est destinée à soutenir un projet de recherche clinique, pharmaco-clinique, médico-économique ou épidémiologique dans les maladies inflammatoires de l'intestin, réalisé en France, dans un service hospitalier de gastroentérologie et/ou de chirurgie. Les projets de recherche fondamentale ne sont pas concernés par cette Bourse. La bourse peut venir en complément d'autres financements (à indiquer).

5 Principaux critères d'évaluation des projets :

- Intérêt du projet
- Qualité méthodologique
- Faisabilité
- Originalité
- Adéquation / financement

6 Jury :

Le jury de la Bourse de Recherche FERRING en Gastroentérologie est constitué par 6 membres de la SNFGE (le président, le secrétaire général, le secrétaire adjoint à la recherche et 3 membres du conseil d'administration). Chaque membre du jury dispose d'une voix, la voix du président compte double.

Le secrétariat du jury est assuré par le Dr Djamilia AOUCHETA. Si un candidat fait partie de l'équipe d'un des membres du jury, ce dernier ne participera pas au vote pour ledit candidat. Les membres du jury recevront courant septembre 2011, une copie de chaque projet accompagnée d'une grille d'évaluation permettant la cotation de chaque dossier de candidature selon les critères d'évaluation mentionnés au paragraphe 5. Les grilles complétées seront retournées au Laboratoire FERRING avant le 7 octobre 2011 pour effectuer une synthèse de l'ensemble des cotations réceptionnées. Une réunion sera organisée entre les membres du Jury et le Laboratoire FERRING.

En cas d'égalité du nombre de voix sur un projet, le secrétariat du jury participera au vote.

Les choix du jury sont définitifs et ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

7 Obligation de tout candidat :

La soumission d'un projet implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

8 Proclamation des lauréats :

La Bourse de recherche FERRING sera remise lors du congrès Vidéo Digest Séminaire de la SNFGE le 5 novembre 2011, Paris - Porte Maillot

9 Obligation des lauréats :

Dans les 12 premiers mois suivant la remise de la Bourse :

- Présentation au laboratoire FERRING du bilan d'avancement du projet qui devra être réalisé dans les 24 mois suivant l'obtention de la Bourse.
- Soumission des résultats du travail dans l'année suivant son achèvement aux JFHOD (soit au plus tard trois ans après l'obtention de la Bourse).
- Faire mention du soutien reçu par FERRING dans toute présentation ou publication des projets.
- Un lauréat doit attendre deux ans avant de concourir de nouveau.

10 Envoi des dossiers :

Tout projet devra être adressé par e-mail, au plus tard le 16 septembre 2011 au Docteur Djamilia AOUCHETA
djamilia.aoucheta@ferring.com